

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions**  
**- TPSGC**  
**11 Laurier St./11 rue Laurier**  
**Place du Portage, Phase III**  
**Core 0A1 / Noyau 0A1**  
**Gatineau, Québec K1A 0S5**

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**  
CE DOCUMENT COMPORTE UNE EXIGENCE  
EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ/THIS DOCUMENT  
CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du**  
**fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Construction Services Division/Division des services de  
construction  
11 Laurier St./11 Rue Laurier  
3C2, Place du Portage  
Phase III  
Gatineau, Québec K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> Mise Hors Service et Démolition de	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> EJ192-150405/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 001
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 20150405	<b>Date</b> 2014-09-18
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$\$FG-353-65646	
<b>File No. - N° de dossier</b> fg353.EJ192-150405	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2014-09-30</b>	<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Eastern Daylight Saving Time EDT
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Searchwell, Suzette	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> fg353
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 956-6645 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (819) 956-8335
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> Agriculture Canada Central Experimental Farm 78 Prince of Wales Drive Ottawa, Ontario	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

Cette modification est émise pour adresser les quatre (4) changements suivants identifiés comme A), B), C) dans le document d'invitation et D) d'incorporer l'Addenda No.01 ci-joint.

Ces changements entrent en vigueur immédiatement.

A) **PROLONATION DE LA DATE DE FERMETURE**

La date de fermeture de l'invitation est prolongée du mardi septembre 23, 2014 à 14h00 pm au mardi septembre 30, 2014 à 14h00.

B) **DEUXIÈME VISITE DES LIEUX OPTIONELLE**

1. Il y aura un deuxième visite des lieux optionelle le mercredi September 24, 2014 de 9h30 à 11h30. Les soumissionnaires intéressés devront se présenter à la Ferme Expérimentale Centrale, 78 promenade Prince of Wales, Ottawa, Ontario.
2. Les soumissionnaires intéressés sont autorisés à stationner dans le stationnement adjacent du Musée de l'agriculture et de l'alimentation du Canada et doivent payer pour le stationnement selon le moment de leur visite. **Il n'y a pas d'autre stationnement disponible.**
3. En raison de la nature du besoin, les soumissionnaires doivent permettre un délai supplémentaire pour signer l'entrée et la sortie à la porte d'entrée principale de l'usine.
4. **Tenu vestimentaire** – Il est obligatoire que toutes les personnes participant à la visite des lieux possèdent les chaussures de sécurité (approuvé par la CSA). Les casques et les respirateurs minimum type N95 sont également nécessaires. Personnel de l'entrepreneur/individus qui ne porte pas la tenue de sécurité adéquate se verront refuser l'accès au lieux.

C) **INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE**

Un DVD contient les 1957 plans et devis peut être demandé en contactant Suzette Searchwell à l'adresse ci-dessous. TPSGC ne certifie pas que ces documents représentent fidèlement ce que la construction d'origine de l'installation de chauffage et les tunnels associés. Ces documents sont à titre informatif seulement et ne sera pas des documents officiels du projet actuel. Information jugée importante pour ce contrat a déjà été inclus dans les plans de ce projet.

Solicitation No. - N° de l'invitation

EJ192-150405/A

Amd. No. - N° de la modif.

001

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg353

Client Ref. No. - N° de réf. du client

20150405

File No. - N° du dossier

fg353EJ192-150405

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

Suzette Searchwell  
Spécialiste en approvisionnements/Supply Specialist  
Division des Services d'experts-conseils/Consultant Services Division  
Direction de l'attribution des marchés immobiliers/Real Property Contracting Directorate  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada/Public Works and Government Services  
Canada  
3C2, Place du Portage, Phase III  
11 rue Laurier, Gatineau, QC K1A 0S5  
Tel:819-956-6645 Fax: 819-956-8335  
Courriel/E-Mail: [suzette.searchwell@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:suzette.searchwell@tpsgc-pwgsc.gc.ca)  
Gouvernement du Canada/Government of Canada

**D) INCORPORER L'ADDENDA NO. 01**

Incorporer l'Addenda No.01 ci-jointe aux documents d'invitation.

Tous les autres termes et conditions demeurent les mêmes.

Solicitation No. - N° de l'invitation

EJ192-150405/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

20150405

Amd. No. - N° de la modif.

001

File No. - N° du dossier

fg353EJ192-150405

Buyer ID - Id de l'acheteur

fg353

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

**ADDENDA NO. 01**

**Les changements suivants aux documents de soumission entrent immédiatement en vigueur. Cet addenda fait partie des documents contractuels.**

## DESSINS

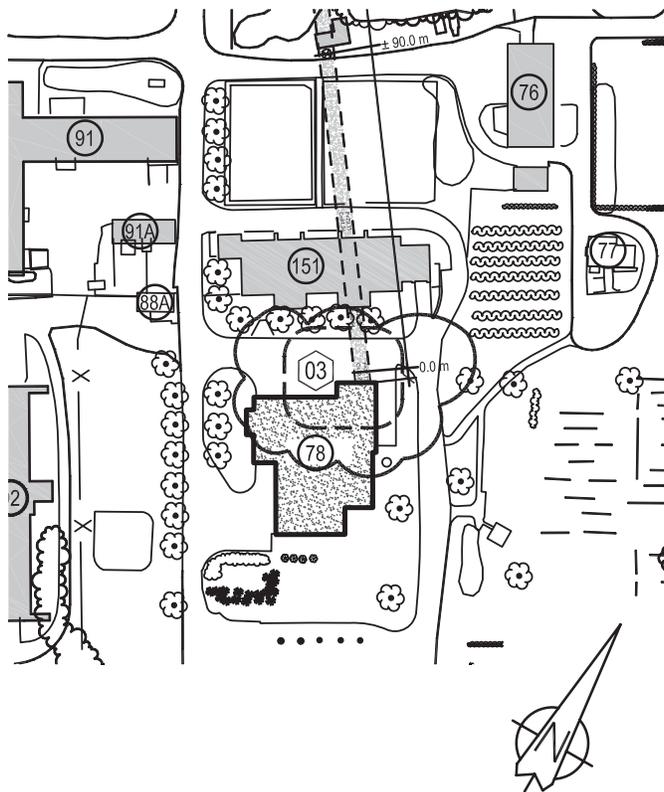
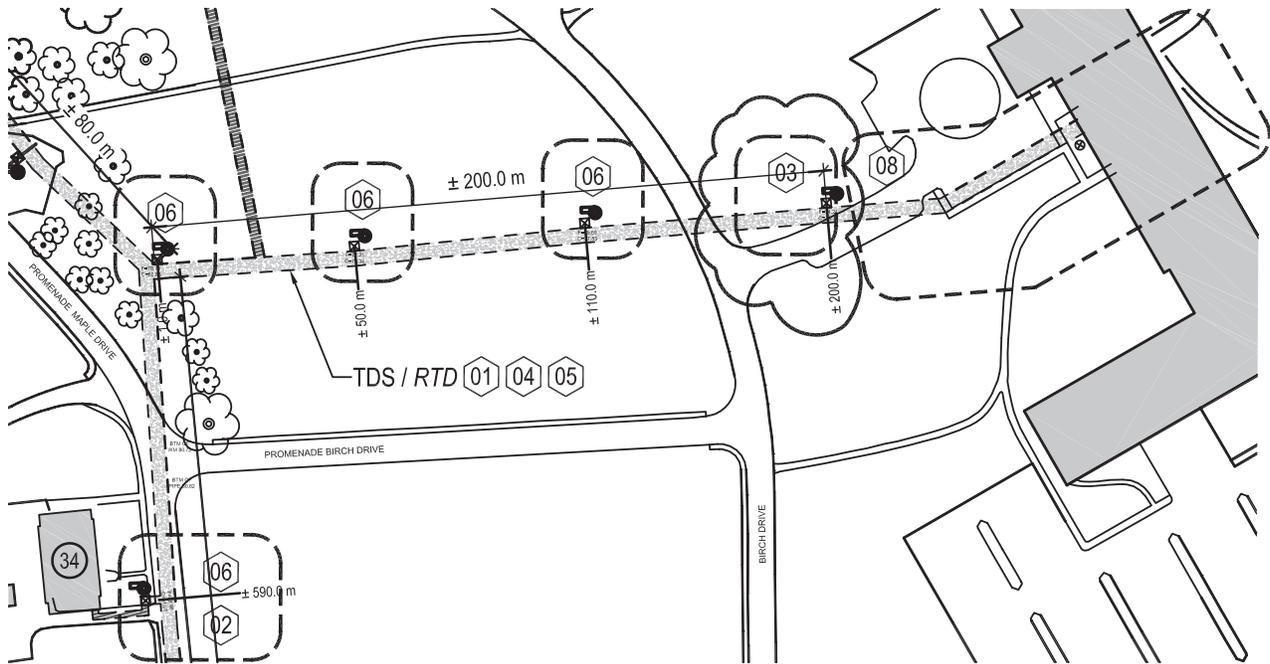
- .1 Généralités : à tous les endroits, remplacer l'expression «Musée de l'agriculture du Canada» par «Musée de l'agriculture et de l'alimentation du Canada».
  - .1 000 – Page titre :
    - .1 Supprimer le numéro 88 «Étable laitière du Musée de l'agriculture du Canada» et ajouter le numéro 88 «Étable laitière du Musée de l'agriculture et de l'alimentation du Canada».
    - .2 Supprimer le numéro 88A «Entrée des visiteurs et centre d'accueil du Musée de l'agriculture du Canada» et ajouter le numéro 88A «Entrée des visiteurs et centre d'accueil du Musée de l'agriculture et de l'alimentation du Canada».
  - .2 A-100 – Plan de situation, limite de la zone visée par le contrat et plan préliminaire de l'aire d'entreposage et de circulation
    - .1 Notes générales : supprimer «Musée de l'agriculture du Canada» et ajouter «Musée de l'agriculture et de l'alimentation du Canada».
    - .2 Supprimer le numéro 88 «Étable laitière du Musée de l'agriculture du Canada» et ajouter le numéro 88 «Étable laitière du Musée de l'agriculture et de l'alimentation du Canada».
  - .3 A-101 – Conditions existantes du chantier
    - .1 Supprimer le numéro 88 «Étable laitière du Musée de l'agriculture du Canada» et ajouter le numéro 88 «Étable laitière du Musée de l'agriculture et de l'alimentation du Canada».
  - .4 D-100 – Plan du réseau du tunnel de distribution (RTD)
    - .1 Supprimer le numéro 88 «Étable laitière du Musée de l'agriculture du Canada» et ajouter le numéro 88 «Étable laitière du Musée de l'agriculture et de l'alimentation du Canada».
    - .2 Supprimer le numéro 88A «Entrée des visiteurs et centre d'accueil du Musée de l'agriculture du Canada» et ajouter le numéro 88A «Entrée des visiteurs et centre d'accueil du Musée de l'agriculture et de l'alimentation du Canada».
  - .5 C-104 – Plan de situation – Démolition de l'alimentation électrique
    - .1 Supprimer le numéro 88A «Entrée des visiteurs et centre d'accueil du Musée de l'agriculture du Canada» et ajouter le numéro 88A «Entrée des visiteurs et centre d'accueil du Musée de l'agriculture et de l'alimentation du Canada».
  - .6 C-105 – Plan de situation et réseau de communication
    - .1 Supprimer le numéro 88A «Entrée des visiteurs et centre d'accueil du Musée de l'agriculture du Canada» et ajouter le numéro 88A «Entrée des visiteurs et centre d'accueil du Musée de l'agriculture et de l'alimentation du Canada».
- .2 D-100 Plan du réseau du tunnel de distribution (RTD)
  - .1 Note principale 03 supprimée de l'édifice 151 (nouvelle étable) et transférée à l'édifice 78 (Installation de chauffage central) et à la limite de la dérivation du RTD avec le projet de l'ESJC : remplacer par le croquis SK.1 préparé le 14/09/09.
- .3 D-101 Zones de prélèvement potentielles du RTD
  - .1 Protection de l'arbre commémoratif près de l'édifice 88 (Étable laitière du Musée de l'agriculture et de l'alimentation du Canada) et de la promenade panoramique de la CCN, exécution de travaux interdite dans la limite du feuillage : remplacer par le croquis SK.2 préparé le 14/09/09.

## DEVIS

- .1 Section 01 14 00 – Restrictions visant les travaux
  - .1 Au paragraphe 1.2.4, modifier ainsi : «Période du 1<sup>er</sup> novembre 2014 au 31 mars 2015 :»
  - .2 Aux paragraphes 1.3.2.1, 1.3.3.1, 1.3.3.2, 1.3.4 et 1.3.6 : remplacer « Musée de l'agriculture du Canada» par «Musée de l'agriculture et de l'alimentation du Canada».

- .2 Section 01 31 19 – Réunions de projet
  - 1. Modifier le paragraphe 1.1.6 ainsi : «Le Représentant du Ministère doit rédiger le procès-verbal des réunions.»
  - .2 Modifier le paragraphe 1.1.7 ainsi : «Le Représentant du Ministère doit faire des copies du procès-verbal et les distribuer aux participants et aux parties concernées absentes de la réunion dans les deux (2) jours suivant la tenue de la réunion.»
  
- .3 Section 01 52 00 – Installations de chantier
  - .1 À la section 1.12, remplacer «Musée de l’agriculture du Canada» par «Musée de l’agriculture et de l’alimentation du Canada».
  
- .4 Section 02 42 13 – Déconstruction de structures
  - .1 Ajouter le paragraphe 3.3.18 suivant : «Enlever le socle du mât de drapeau.»
  
- .5 Section 02 62 00.01 – Matières dangereuses
  - .1 Ajouter le paragraphe 1.2.7 suivant : «Règlement fédéral sur les halocarbures, 2003, DORS/2003-289».
  
- .6 Section 02 82 00.01 – Désamiantage – Précautions minimales
  - .1 Ajouter le paragraphe 1.2.7 suivant : «Section 02 85 00.03 – Traitement de la contamination fongique – Précautions maximales».

**FIN DE L'ADDENDA**



KEYNOTE

NOTE PRINCIPALE

AT THE TERMINATION POINTS OF THE SERVICE TUNNEL WITH BUILDINGS, REMOVE THE ACCESS DOORS, PROVIDE FORMWORK AND SEAL THE OPENINGS WITH LEAN CONCRETE. A REINFORCED CONCRETE BULKHEAD (OR APPROVED ALTERNATIVE) TO MEET THE REQUIREMENTS OF THE LIGHTWEIGHT CELLULAR CONCRETE DESIGN SPECIFICATIONS. PROVIDE SHORING AND BRACING AT BASEMENT WALL AND AT FORMWORK AT TDS ENTRANCE UNTIL CONCRETE FILL SETS.



AUX POINTS DE TERMINAISON DU TUNNEL DE SERVICES AVEC LES ÉDIFICES, ENLEVER LES PORTES DE VISITE, PRÉVOIR LES COFFRAGES REQUIS ET SCELLER LES OUVERTURES AVEC DU BÉTON MAIGRE. LA RETOMBÉE EN BÉTON ARMÉ (OU UN AUTRE OUVRAGE APPROUVÉ) DOIT ÊTRE CONFORME AUX EXIGENCES DES NORMES DE CONCEPTION DU BÉTON CELLULAIRE LÉGER. PRÉVOIR L'ÉTAIEMENT ET LE CONTREVENTEMENT REQUIS À L'EMPLACEMENT DU MUR DU SOUS-SOL ET AUX COFFRAGES À L'ENTRÉE DU RTD JUSQU'À CE QUE LA DALLE DE BÉTON SOIT DURÇIE

TUNNEL DISTRIBUTION SYSTEM (TDS) PLAN (REVISED)

PLAN DU RÉSEAU DU TUNNEL DE DISTRIBUTION (RTD) (MODIFIÉ)

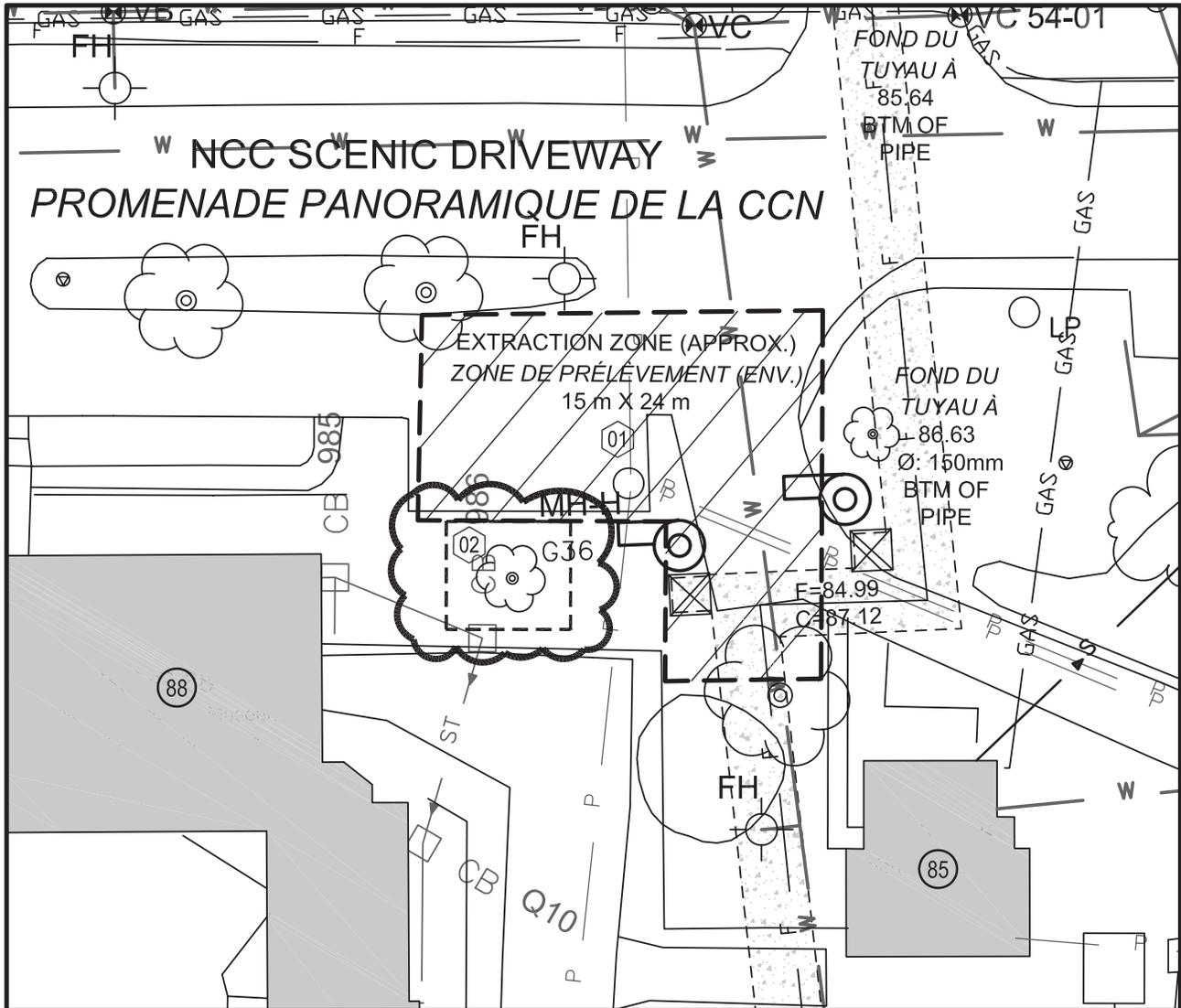
**Watson MacEwen Teramura Architects**  
 400 -116 Lisgar Street  
 Ottawa ON K2P 0C2  
 t 613.232.0330

HEATING PLANT DECOMMISSIONING & DEMOLITION  
 MISE HORS SERVICE ET DÉMOLITION DE L'INSTALLATION DE CHAUFFAGE

drawn	GF	dessiné
date	2014/03/19	
scale	N.T.S.	échelle

project no. R.010550.014  
 no. du projet

**SK.1**



SCALE / ÉCHELLE: 1:400

KEYNOTE

NOTE PRINCIPALE



TREE PROTECTION AREA: PROTECT TREE TO DRIP LINE FROM DAMAGE.  
 ZONE DE PROTECTION DE L'ARBRE: PROTEGER CONTRE TOUT ENDOMMAGEMENT L'ARBRE LE LONG DE L'APLOMB DE LA RAMURE.

POTENTIAL EXTRACTION POINTS FOR TDS (REVISED)  
 ZONEZ DE PRÉLEVEMENT POTENTIELLES DU RTD (MODIFIÉ)

<b>Watson MacEwen Teramura Architects</b> 400 -116 Lisgar Street Ottawa ON K2P 0C2 t 613.232.0330	HEATING PLANT DECOMMISSIONING & DEMOLITION MISE HORS SERVICE ET DÉMOLITION DE L'INSTALLATION DE CHAUFFAGE	drawn GF dessiné date 2014/03/19 scale N.T.S. échelle	project no. no. du projet R.010550.014
	project _____ projet		<b>SK.2</b>